

HONORAIRES 2026 APPLICABLES AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Prix jusqu'à 400 000 €	5% TTC maximum
De 400 001 € à 800 000 €	4% TTC maximum
Au-delà de 800 000 €	3% TTC maximum

Parkings / garages / caves :
honoraires forfaitaires de 3 000 € à 4 000 € TTC

Les prix sont exprimés en net vendeur.
Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les dispositions du mandat, sont exprimés TTC (TVA au taux en vigueur) et peuvent être ajustés à la baisse dans la limite des plafonds indiqués ci-dessus.

HABILITATION

Carte professionnelle n°CPI 7501 2023 000 000 093 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile de France conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 (loi Hoguet) règlementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, sans détention de fonds.

INTERCABINET

En cas d'intercabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente consenti par le mandant.

La répartition des honoraires sera la suivante :
40% pour l'agence et 60% pour l'agence partenaire à l'opération

MÉDIATEUR

CNMP – Médiation de la consommation
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>